DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 1851. N° 76. CINQUIÈME ANNÉE.

COURRIER DU VALAIS.

PRIX D'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE : Pour le canton du Valais et toute la Suisse, franc de port . 11 francs fédéraux pour un an. — 6 francs pour 6 mois. — 4 francs de France pour 3 mois. — Pour l'étranger, franc de port jusqu'à la frontière, 1 an, 16 francs de France. — 6 mois, 9 francs de France. — 3 mois, 5 fr. de France.

ON s'abonne au bureau du COURRIER DU VALAIS. — En Suisse dans tous les bureaux des postes.

PRIX D'INSERTION : Pour une annonce de 4 lignes et au-dessous, 50 centimes. Pour une annonce au-dessus de 4 lignes, 15 centimes la ligne. — Les insertions répétées paient moitié du prix pour la seconde fois, et le tiers du prix pour la troisième fois. — Les lettres, etc., doivent être adressées *franco* au bureau du journal, à Sion.

Les annonces avec leur coût doivent être adressées au gérant du journal.

CANTON DU VALAIS.

La loi fédérale concernant les élections des membres du Conseil national vient d'être officiellement promulguée. Il importe de rappeler, au moment où ces élections importantes vont avoir lieu, les principales dispositions de cette loi.

La Suisse compte, d'après le dernier récensement fédéral, une population de 2,390,116 âmes. Elle est divisée en 49 arrondissemens électoraux lesquels sont appelés à élire 120 représentans, à savoir :

Zurich, 13 repr., 4 arrond. Berne, 24 repr., 6 arrond. Lucerne, 7 repr., 3 arrond. Uri, 1 repr., 1 arrond. Schwyz, 2 repr., 1 arrond. Obwalden, 1 repr., 1 arrond. Nidwalden, 1 repr., 1 arrond. Glaris, 2 repr., 1 arrond. Zug, 1 repr., 1 arrond. Fribourg, 5 repr., 2 arrond. Soleure, 3 repr., 1 arrond. Appenzell (R.-E.), 2 repr., 1 arrond. Appenzell (R.-I), 1 repr., 1 arrond. St-Gall, 8 repr., 4 arrond. Grisons, 4 repr., 4 arrond. Argovie, 10 repr., 3 arrond. Thurgovie, 4 repr., 1 arrond. Tessin, 6 repr., 2 arrond. Vaud, 10 repr., 3 arrond. Valais, 4 repr., 3 arrond. Neuchâtel, 4 repr., 1 arrond. Genève, 3 repr., 1 arrod.

Art. 2. Les élections pour le Conseil national sont directes (art. 62 de la constitution fédérale).

Art. 3. A droit de voter tout Suisse âgé de vingt ans révolus et qui n'est, du reste, point exclu du droit de citoyen actif par la législation du canton dans lequel il a son domicile (Constitution fédérale, art. 63).

Art. 4. Les électeurs exerçent leurs droits électoraux dans le lieu de leur domicile.

Est considéré comme tel le lieu où les électeurs séjournent ordinairement.

Sont réservées les dispositions de l'art. 2 de la loi fédérale du 15 mai 1849 sur l'organisation et la gestion du Conseil fédéral, relatives à l'exercice des droits politiques pour les membres du Conseil fédéral et pour le Chancelier de la Confédération.

Art. 5. Les électeurs qui, étant sous les armes pour la Confédération ou de leur canton, ne se trouvant pas au lieu de leur domicile au moment où il y est procédé à des élections pour le Conseil national, doivent pouvoir participer à ces élections, à moins que des difficultés graves ou des obstacles particuliers ne s'y opposent.

Art. 6. Est éligible comme membre du Conseil national tout citoyen suisse laïque et ayant le droit de voter.

Les suisses devenus citoyens par la naturalisation ne sont éligibles qu'après cinq ans de possession du droit de cité (art 64 de la constitution fédérale).

Art. 7. Les députés au conseil des Etats, les membres du Conseil fédéral et les fonctionnaires nommés par ce Conseil, ne peuvent être simultanément membres du Conseil national (art. 66 de la Constitution fédérale).

Ils sont cependant éligibles au Conseil national. Ils doivent après l'élection opter entre les deux fonctions incompatibles.

Art. 8. Lors d'un renouvellement intégral du Conseil national, les fonctionnaires dont les fonctions expirent en conséquence de ce renouvellement peuvent être élus dans le nouveau Conseil et prendre part à ses délibérations jusqu'à ce que les élections de renouvellement qui les concerne aient eu lieu.

Art. 9. Les élections générales pour le renouvellement intégral du Conseil national ont lieu chaque fois le dernier dimanche du mois d'octobre; si elles ne peuvent être terminées le même jour, elles seront continuées au jour fixé par le gouvernement cantonal.

Art. 10. Les élections partielles pour remplacemens de membres dont la place devient vacante, ont lieu au jour fixé par le gouvernement cantonal.

Art. 11. Les gouvernemens cantonaux doivent tendre à la plus grande promptitude dans ce qui concerne la fixation de l'époque des opérations électorales. Si plusieurs assemblées électorales doivent avoir lieu dans leur canton, ils les convoquent pour la même époque, autant que cela sera possible.

Art. 12. Les cantons décident, si les élections pour le Conseil national ont lieu par commune, ou au chef-lieu des cercles électoraux établis pour les élections des autorités cantonales, ou dans d'autres assemblées, et si ces élections se font au scrutin secret, ou publiquement, soit à main levée.

Touchant le mode de procéder à ces élections, la loi dit aussi que la question de savoir si un citoyen a le droit de voter est tranchée de la même manière que pour les élections cantonales; qu'il sera dressé un procès-verbal qui sera lu à la fin des opérations, et que son exactitude doit être attestée par la signature de tous les membres du bureau; que l'on doit considérer comme élus ceux qui ont réuni la majorité absoluedes voix des électeurs votans; qu'il y a lieu à un second tour de scrutin, si, dans une première élection, le nombre de ceux qui ont obtenu la majorité absolue n'est pas égal au nombre des personnes à élire; que si un troisième tour de scrutin doit avoir lieu, en dehors de ceux qui auront déjà obtenu la majorité absolue, il restera en élection, parmi les candidats qui ont obtenu ensuite le plus de voix, trois fois autant de candidats qu'il y a encore de représentans à élire, et qu'alors seront considérés comme élus ceux qui auront réuni le plus grand nombre de suffrages. — Dans le cas où plusieurs candidats auraient obtenu un nombre égal de voix, le sort déciderait entre ceux qui doivent être déclarés élus ou rester en élection. Enfin, si le nombre des candidats qui, dans un scrutin, ont obtenu la majorité absolue, supasse le nombre des représentans à élire, ceux qui auront réuni le plus grand nombre de suffrages seront considérés comme élus.

En cas de double élection, l'option doit être déclarée sans délai au Conseil fédéral qui ordonnera de procéder immédiatement à une nouvelle élection là ou besoin sera. Les réclamations qui s'élèveraient contre la validité du résultat des élections, doivent être envoyées par écrit au gouvernement cantonal dans un délai de dix jours à dater de celui où a lieu la publication de ce résultat. Le Conseil national statue sur les réclamations. Celles envoyées après ce délai ne sont prises en considération.

Les fonctions du Conseil national expirent chaque fois le dimanche qui précède immédiatement le premier lundi de décembre de l'année dans laquelle a eu lieu le renouvellement intégral. Ainsi la durée du premier Conseil national expire le 30 novembre prochain.

FEUILLETON.

NOUVELLES DES SCIENCES.

Sur deux à trois cent mille végétaux et animaux que la nature a créés en vue de la satisfaction de tous nos besoins naturels et artificiels, il en est bien peu encore, sans doute, que nous ayons acclimatés ou domestiqués, ou même dont nous connaissions l'emploi. Cependant, si peu nombreuses que soient nos connaissances et nos conquêtes, ce qui est fait nous garantit que le cercle de nos acquisitions n'a d'autres limites que celles de la création. Un nombre considérable de plantes qui croissent chez nous en pleine terre, ont été apportées et mêmes très récemment, de climats très différens du nôtre. Elles ont dû souvent franchir douze à quinze degrés de latitude. C'est un fait utile à rappeler.

Ainsi, l'Asie nous a donné le chanvre, le cerisier, le pêcher, les haricots de Bengale et d'Espagne, l'estragon, la ciboule vivace, la rhubarbe, la mélisse, le mûrier, le citronnier, le limonier, l'oranger, le marronnier d'Inde, le pin de Sibérie, le pin de Jérusalem, le platane d'Orient, l'aloès, la rose de Provins, la mauve rose, le petit-mil et le millet des oisseaux, le cyprès, etc.

Le sarrasin ou blé noir, le sonchet rond du Levant, l'olivier, nous viennent d'Afrique, etc.

C'est à l'Amérique que nous avons emprunté la pomme de terre, le maïs, la capucine, la pomme d'amour, le tabac, le fraisier, l'aristoloche, le fraisier-ananas, le culen ou thé à toulon, le néflier, le framboisier à fleurs roses, le bouleau-merisier, le petit érable plane qui fournit du sucre aussi bon que celui de la canne, le faux accacia, etc.

Depuis trois à quatre siècles, l'Europe méridionale a été véritablement envahie par des végétaux venus de tous les points du globe. L'Europe entière vit sur un fonds en grande partie emprunté; mais ce n'est là que l'avant-garde d'un corps immense que la science nous livrera tout entier.

L'expérience nous autorise à penser que nous sommes libres de faire dans l'herbier général de la création un choix de tout ce qui est à notre convenance, et de l'implanter chez nous. L'avocatier de l'Amérique méridionale, arbre qui atteint jusqu'à dix-huit mètres de hauteur dans son pays, et produit des fruits assez semblables à la poire, très estimés dans nos colonies, a fructifié en pleine terre l'année dernière dans les îles d'Hyères. Nous avons d'ailleurs l'Algérie pour servir de station aux plantes qui ne pourraient être introduites du premier coup sur notre sol.

Il nous faut renoncer à donner l'inventaire des richesses que nous pouvons nous approprier, c'est le catalogue d'une grande partie de la création qu'il faudrait dresser. Nous pouvons du moins en donner un échantillon; citons donc parmi les plantes alimentaires, l'artocarpe, si précieux aux habitants de Taïti; le sagoutier qui donne 150 kilos de fécule et dont le tronc, quand ont y pratique une incision, laisse couler une liqueur délicieuse; le chou palmiste; le bambou des Célèbes dont les jeunes pousses ont une grande analogie de saveur avec le chou palmiste, le cocotier dont le fruit apaise à la fois la faim et la soif; les gommiers, les fromagers, les arbres à beurre, le palmier à sucre, l'arbre à pain, le bananier, le talipot, qui donnent les fruits les plus délicieux qu'on connaisse. Le papayer, les tamarins, la *galmæsia escuenta* des Indiens Skitsoc, les racines de *lewisia redivisa* (pardonnez-moi ces noms-là, je ne les ai pas inventés), les fougères dont les Néo-Zélandais mangent les racines, la tige, etc... Citons, parmi les plantes textiles, le cocotier, le pitre, la nipe, l'anana, l'abacca, l'*urtica utilis*, avec laquelle les Chinois confectionnent de superbes étoffes, etc. Parmi les arbres d'ébénisterie, de construction, ou propres à la mâture, les cent variétés d'eucaliyptus de l'Australie, qui atteignent 60 mètres de hauteur; la griseline de la Nouvelle-Hollande, dont le tronc a 15 à 20 mètres de bille; le gigantesque taxodium du Mexique, *pinus ponderosa* et le *thuya gigantea*, qui atteignent soixante à soixante-dix mètres; les cèdres, les fougères colossales, les tamariniers, les ébéniers, le sandal, etc. Ce sont là des exemples pris entre des milliers, et nous n'avons rien dit des arbres à gomme, à résine, à vernis, des plantes tinctoriales et médicinales, ni des plantes d'agrément, remarquables par leur port ou la beauté de leurs fleurs et leurs parfums, dont la nature s'est plu à prodiguer les genres et les espèces.

Et que dire du règne animal, qui ne nous a fourni encore que quarante espèces domestiques. Comment énumérer toutes celles qui pourraient être de quelque avantage pour l'homme? M. J. Geoffroy Saint-Hilaire en cite plusieurs dans son mémoire sur l'utilité d'une ménagerie d'acclimatation : ces grandes antilopes, qui fourniraient une alimentation saine et abondante, la vigogne, dont la laine est si fine est si douce, le tapir, plus grand que le cochon, aussi facile à nourrir, dont la chair est saine et agréable, et qui pourrait rendre des services comme

Telles sont les dispositions essentielles de la loi électorale qui porte la date du 21 décembre 1850.

Lundi dernier a eu lieu l'ouverture des cours du lycée cantonal et celle du collége établi par la ville de Sion. Le personnel enseignant du premier de ces établissemens s'est accru de M. l'abbé Elaërts, qui donnera un cours de chimie.

La clôture des écoles normales a eu lieu cette semaine. Nous espérons être prochainement en mesure de donner à nos lecteurs des renseignemens positifs sur les résultats obtenus dans ces importans instituts d'instruction, instituts dont l'utilité est bien aussi réelle que celle des colléges, car un petit nombre de citoyens profitent des cours universitaires, tandis que toute la jeunesse du canton est appelée à se former dans les écoles primaires. Nous croyons, nous, qu'une nation où tous arrivent à une instruction moyenne a plus de chances de faire des progrès sérieux qu'une nation où pour un qui parvient à la science et à l'érudition il y en a cent qui restent dans une déplorable ignorance. Il en arrive ainsi partout où l'on fonde à grands frais, dans les villes, des académies et des universités, tandis qu'on ne s'occupe aucunement du peuple des campagnes.

De nouveaux traités viennent d'être conclus par le gouvernement pour l'approvisionnement des sels nécessaires au canton.

En vertu de ces conventions, Vaud nous livrera pendant six ans, 10,000 quintaux de sel gemme.

Le Valais recevra à l'avenir des salines françaises de l'Est 4000 quintaux de sel marin.

Le reste est tiré de la Sardaigne et de la compagnie de saline.

Les préventions populaires contre le sel gemme se dissipent peu à peu. La différence du prix y est sans doute pour beaucoup, mais ce n'est pas là la seule cause du changement que nous signalons. On a reconnu, par expérience, que le sel gemme contient, sous un plus grand volume, il est vrai, autant de parties *salantes* que le sel marin, d'où il s'en suit que pour obtenir le même degré de salaison, il faut mettre un peu plus de sel gemme que de sel marin, mais comme on reçoit pour une livre une plus grande quantité de cette première qualité que de la seconde, en réalité tout se compense.

L'analyse chimique des deux espèces établit ces principes d'une manière qui ne laisse aucun doute.

Parmi les localités où ces vérités ont fini par être acceptées de tous, nous citerons Sion dont la recette est d'environ 13,000 fr. par an, et où on ne vend pas annuellement un livre de sel marin. Personne n'en demande, et pourtant le bétail s'y porte aussi bien que partout ailleurs.

En séance du 30 mai 1851, le Grand Conseil a chargé le Conseil d'Etat, « de donner à l'enseignement du droit l'extension et le développement dont cette science est susceptible et que nécessitent nos besoins sociaux. »

Pour faire droit à cette recommandation le Conseil d'Etat a appelé l'un de ses membres, M. F.-G. Zen-Ruffinen, à donner dès le mois de mars prochain, un cours de droit naturel.

En répondant, dans notre dernier numéro, à l'*Assemblée nationale*, nous avons indiqué le nombre de protestans (qu'elle accusait d'exercer une grande prépondérance en Valais) comme s'élevant à 430. C'est le chiffre que donne le recensement le plus récent, mais nous aurions dû ajouter que les femmes et les enfans y sont compris. Les familles étant en moyenne composées de 5 personnes, 430 individus des deux sexes représentent 86 familles environ.

M. Rey, daguerréotypiste distingué, vient de travailler quelques jours dans notre ville. Rien de plus étonnant que de lui voir achever en quelques secondes, les portraits les plus fins et les plus parfaits, par la fixation du *spectre solaire* de la chambre obscure. Jusqu'à ce jour nous n'avions vu que des épreuves d'un aspect sombre et cadavéreux. M. Rey est parvenu par une longue expérience et des procédés tout nouveaux, à donner à l'art de Daguerre un développement considérable. Nous engageons vivement les personnes qui désirent léguer fidèlement leurs traits à leurs descendans et à leurs amis à profiter des quatre ou cinq jours qu'il se propose de passer dans notre ville.

NOUVELLES DES CANTONS.

BERNE. — Selon le *Bund*, M. Brénier, ancien ministre de France, est arrivé à Berne, il est vrai; mais il n'est chargé d'aucune mission diplomatique. Après avoir passé quelques jours dans cette ville, il est allé faire un voyage d'agrément dans l'Oberland. Ce journal ajoute qu'il tient de source certaine que M. Brenier n'a eu aucune conférence quelconque avec le Conseil fédéral.

14 septembre. — Les deux batteries n°s 3 et 5 (Karrer et Stauffer) ont passé par Berne avec une batterie soleuroise. Ces troupes se rendent à Thoune pour y tenir un cours de répétition. Chaque schako portait le fatal rameau de sapin.

SCHWYTZ. — Un paysan a surpris les deux malfaiteurs qui ont dévalisé la maison du colonel Veber, au moment où ils se partageaient le butin. Ce sont deux individus inconnus et étrangers à la Suisse. Sans hésiter, le paysan les a attaqués, la lutte a été acharnée et c'est après un long combat qu'il a réussi à s'emparer de l'un d'eux; l'autre s'est jeté dans le lac, mais on l'a poursuivi et rattrapé.

LUCERNE. — Le gouvernement a fait citer à comparaître personnellement, le 18 septembre, devant le juge de paix de Lucerne, les 56 membres du Grand Conseil condamnés à perdre les droits civils et à payer les frais de la guerre du Sonderbund. Le but de cette action est de les amener à payer de bonne volonté.

SOLEURE. — M. le commandant Meyer, d'Olten, a quitté le service de France en Algérie et il est en route pour rentrer dans ses foyers. Il y a 31 ans qu'il est au service; il a fait 25 campagnes, et il est couvert de cinq blessures. On sait qu'il a été décoré tout récemment de la croix de la légion d'honneur.

ARGOVIE. — Le gouvernement propose de nommer une troisième assemblée constituante et déclare qu'il est disposé à se retirer si on le désire.

— Le grand conseil dans sa séance du 15, a décidé qu'il sera procédé à l'élection d'une nouvelle constituante, d'après la loi du 20 décembre 1850. C'est cette nouvelle assemblée qui essaiera d'accomplir l'œuvre dans laquelle a échoué à trois reprises la constituante qui cesse d'exister.

Le mécontentement populaire ne s'est pas traduit jusqu'ici et ne se traduira pas, paraît-il, en manifestations hostiles à l'autorité. La question n'est pas politique en Argovie; c'est de l'administration que l'on se plaint, et non sans raison, ainsi qu'on peut le voir par les faits suivans que rapporte un journal que nous avons lieu de croire exacts :

Il y a eu, dans ce canton, 900 faillites en 1849. D'après le rapport de la cour suprême, la caisse d'un tribunal a reçu 8,000 fr. comme frais payés à l'Etat pour les expropriations seulement. Or, comme le tribunal de Lenzbourg a procédé à 55 expropriations, il doit avoir été payé dans tout le canton pour 900 expropriations environ 130,000 fr.

Quant aux frais, il n'existe aucun tarif; le tout laissé à l'arbitraire des parties. Nous ne parlerons ni des indemnités de voyage à payer aux juges, ni des procès-verbaux sans nombre, ni de la pédanterie apportée à toutes ces transactions. Il n'y a guère eu de faillite depuis quelques années dans lesquelles le sentiment populaire n'ait été révolté. Chacun sent que la plupart des citoyens sont sacrifiés par une législation pourrie.

Sur 36,000 électeurs, le canton d'Argovie compte environ 6,500 faillis. Si le système d'expropriation suivi depuis 10 ans devait continuer à être en vigueur, la moitié des citoyens se trou-

---

bête de somme, les kanguroos de l'Australie, que leur chair et leur poil doux et laineux rendent également précieux, particulièrement le gerboïde laineux couvert d'une riche fourrure; et puis encore le phascolome, le lièvre pampa, le cabiai, les pacas; et parmi ceux qui nous secondaient puissamment dans la poursuite des animaux utiles ou nuisibles: le quepard, les coatis, les loutres, les mangoustes, les phoques, les lamantins.

La classe des oiseaux, entre une multitude de dons précieux, nous offre les gouras, les boccos, les pénélopes, les catraces, les lophores, les napauds, qui rivalisent avec le dindon pour la qualité de la chair et que nul oiseau n'égale pour la magnificence de leurs couleurs; les fringilles d'Afrique et de l'Inde, la bernache armée, l'oie de Sandwich, le canard de la Caroline, le cecrops de l'Australie, le naudou, le cascar, l'autruche, l'agami, qui dit-on remplit auprès des autres oiseaux l'office des chiens à l'égard des troupeaux. Et dans les classes inférieures, les insectes fileurs, les insectes carnassiers, qui nous rendraient l'immense service de détruire ceux qui nuisent à nos récoltes, etc.

Mais je n'ai rien dit du poisson. Nos rivières se dépeuplent. En prenant pour base les calculs de Chaptal, en 1819 on trouve que notre production a diminué de 82 % en trente ans; c'est une perte de 16 millions de francs: de plus nos trente-six mille kilomètres de rivières n'ont guère qu'une vingtaine d'espèces indigènes. N'y a-t-il rien à faire pour arrêter ce dépeuplement? Rien pour faire d passer à la production le niveau le plus élevé qu'elle ait atteint dans les meilleures années? rien pour introduire une plus grande variété dans les espèces? La science est d'avis qu'il y a beaucoup à faire, et elle fera beaucoup, car elle sait introduire dans les rivières les poissons qui habitent les lacs, et dans les lacs ceux qui habitent les rivières elle sait transformer un poisson marin en un poisson d'eau douce. Et je ferai ici la remarque déjà faite à l'occasion des végétaux: le nombre d'espèces introduites chez nous du dehors et même de fort loin, et qui ont prospéré, est assez grand pour justifier nos espérances. Ainsi, le petit cyprin doré, et la dorade chinoise viennent l'Asie, la carpe n'apparut en Angleterre que vers le seizième siècle, les grandes plies de la mer du Nord se sont multipliées à l'infini dans les étangs de l'Aest-Frise, etc...

Mais pour mettre à notre proximité tous les végétaux et tous les animaux qui peuplent les cinq parties du monde, la science a d'autres moyens que la naturalisation, elle a le perfectionnement des voies de communication. Ici encore, on reconnaît que les apologistes de la pauvreté n'ont pas compté avec la science. Tous les pays civilisés se couvrent de chemins de fer; or, nous n'avons, en France, aucune idée de la vitesse qui peut être atteinte: les bateaux à vapeur des Américains vont aussi vite que nos locomotives, ils font trente-deux kilomètres à l'heure; les Anglais font sur les chemins dix-huit lieues dans le même temps; ce n'est qu'un à compte. Stephenson, qui s'y connaissait, offrait de construire des locomotives marchant à raison de quarante lieues. Le jour n'est pas éloigné où sans changer de wagon un voyageur pourra se rendre des côtes de l'Océan à Constantinople. Après avoir enjambé le ruisseau des Dardanelles il rencontera en wagon à Scutari, et par le chemin de fer de l'Euphrate il arrivera dans les Indes Orientales, à Moultan, d'où un paquebot le transportera sur la côte occidentale de l'Amérique. En rasé par une locomotive à travers le continent américain, il atteindra bientôt les rivages de l'Atlantique, et, huit jours après, un paquebot le déposera au point de départ. Il aura fait le tour du globe en quelques semaines. Ceci n'est pas un rêve, c'est un projet. On sait que la malle de l'Inde arrive déjà en quarante-cinq jours dans la capitale britannique.

Que va-t-il donc résulter de ce perfectionnement de la locomotion? La conséquence est évidente: les productions des contrées les plus lointaines pourront être transportées en un lieu quelconque à un prix de plus en plus réduit. Ainsi, ces forêts séculaires, ces prairies vastes comme un océan, ces jardins enchantés, ces vergers inépuisables, ces troupeaux sans nombre, toutes ces productions luxuriantes de l'Amérique, de l'Afrique, de l'Océanie, qui viennent sans culture, qui restent sans emploi, et dont les magnificences même manquent de contemplateurs, tout cela est à nous! Et qu'ensuite les hommes gras et bien pensans essaient encore de nous présenter l'inanition comme une obligation d'honneur!...

Quand elle a germé dans les têtes cette idée impie que l'homme est ici bas pour souffrir, on ne connaissait qu'un petit coin de la terre; l'homme se traînait péniblement à la surface de l'espace étroit qu'il croyait seul habitable. Une richesse transportée à quelque distance du lieu de production doublait, décuplait, centuplait de prix. Mais aujourd'hui, l'inventaire des êtres vivans sur le globe est fait en partie, et déjà les articles se comptent par centaines de mille. Nons avons quelque idée du riche mobilier dont la nature nous a dotés. Nous savons qu'elle n'a rien omis de ce qui pouvait nous être utile ou charmer notre existence, et qu'au contraire elle semble avoir pris plaisir à multiplier toutes les choses nécessaires, ou le simple agrément, afin qu'au besoin l'une puisse suppléer à l'autre. Nous connaissons l'étendue de ce globe, et nous savons que ce qui fait défaut, ce n'est pas l'espace, mais la population.

(La suite au prochain numéro.)

veraient, d'ici à 14 ans, au-dessous de leurs affaires.

VAUD. — Le retrait des anciennes monnaies, qui a eu lieu maintenant, donne beaucoup d'occupation. L'échange n'ayant lieu que dans chaque district, ne pourra, à ce que l'on croit, pas se faire en entier pour la fin du mois, ainsi qu'on y avait compté.

On assure qu'à Lausanne on a retiré, d'ancienne monnaie, de 350 mille à 400 mille pièces, faisant 800,000 francs environ. On n'a pas pu avoir le chiffre tout-à-fait exact.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

France.

Paris, 14 septembre.

Le *Moniteur* annonce ce matin que le département de l'Ardèche est mis en état de siége.

Vous vous rappelez sans doute qu'à la dernière réunion de la commission de permanence, M. Lacrosse, président, rendant compte à ses collègues de la situation des départemens, déclarait que cette situation était excellente, et que le gouvernement se croyait assuré de maintenir l'ordre partout, sans recourir à de nouvelles mesures coërcitives.

Que s'est-il donc passé depuis? Rien absolument. Quelques troubles perfidement exploités par les journaux de la réaction, avaient éclaté dans une commune de l'Ardèche. On aurait compris alors, jusqu'à un certain point, que le gouvernement, fidèle à ses traditions, eût décrété l'état de siége de ce département. Il avait reculé toutefois devant cette mesure extrême. Mais ce n'était qu'un répit dans la voie funeste où il est engagé. M. Faucher, stimulé par M. Chevreau, préfet, républicain de la veille, ne pouvait laisser passer cette occasion de conquérir de nouveaux titres à l'estime et à la bienveillance de la réaction. Le département de l'Ardèche est donc mis en état de siége.

Rien de mieux; c'est une conséquence du système. Remarquez cependant cette anomalie. Ce décret apparaît dans le *Moniteur* précisément le lendemain du jour où un autre décret *appelait à d'autres fonctions* M. Des Aubiers, préfet des Basses-Alpes, qui avait des titres incontestables aux bonnes grâces de M. Faucher et de M. Bonaparte. Comment expliquer cette faiblesse, d'une part, et cette témerité de l'autre!

La commission de permanence qui, d'après les termes de la loi rappelée dans le décret, doit être informée du décret qui met en état de siége le département de l'Ardèche, se réunit extraordinairement demain. Mais cette commission vous est trop connue pour que vous puissiez rien attendre de ses délibérations. La commission approuvera; elle approuverait bien d'autres choses encore: M. Changarnier, fera seul, peut-être, de l'opposition.

Je reçois des nouvelles qui m'apprennent la solution du procès d'Agen. Dans l'audience du 11, MM. Jules Favre et Bac ont pris la parole. Leurs discours ont produit un effet immense sur la population. L'arrêt a été rendu le 12. MM. Lesseps, Desolme et Duffau ont été acquittés: M. Gauzence, seul, a été condamné à un an de prison, MM. Lesseps, Desolme et Duffau étaient en prison depuis dix mois!

Ainsi que l'annonçaient les rédacteurs de la *Voix du proscrit*, ce journal n'a pas tardé à reparaître. Le numéro dont l'arrestation de M. Lecat avait retardé la publication de quelques jours, a été mis en vente ce matin.

A demain la pose de la première pierre des halles, et le discours que l'on annonce être très-significatif.

Les soutiens honnêtes de l'Elysée continuent à répandre le bruit que les représentans sont compromis dans le complot allemand. Je suis convaincu que c'est un affreux canard. Je ne crois pas non plus qu'il soit question de convoquer l'Assemblée pour le 10 octobre. C'est un trop bon temps que celui où il est permis de mettre les départemens en état de siége, sans avoir à répondre de cette énormité.

15 septembre, 3 heures. — La cérémonie de la pose de la première pierre des Halles vient de se terminer, et, pour gagner du temps, j'emprunte, en le complétant, un des récits qui paraîtront dans les journaux du soir. Il n'y a point eu de coup d'état!

Dès 10 heures, la foule commençait à affluer autour de la pointe Sainte-Eustache; à midi, une immense multitude l'enveloppait, et les invités, au fur et à mesure qu'ils arrivaient, se plaçaient sur un amphithéâtre concave d'un aspect fort original. L'immense tranchée ressemble en effet a une carrière à ciel ouvert, au fond de laquelle on a planté un superbe mât, au pied duquel repose la première pierre. Une longue estrade, placée à la gauche du Président, était occupée par les dames de la halle, toutes endimanchées, et par les *forts*, avec la plaque et le grand chapeau traditionnel; les ouvriers de tous les états avaient aussi leur part des places réservées. On remarquait surtout les bouquets monstres qui devaient être offerts au Président, et, parmi eux, un bouquet de violettes phénoménal, qui représentait fort artistement un L.-N. Sur les toits, à toutes les croisées de cette immense place, sur les pans de murs, sur les maisons en ruines, et jusque sur la voûte de l'église Sainte-Eustache, on apercevait une fourmilière de curieux.

A une heure un quart, le son des cloches, les fanfares et les vivats de la foule ont annoncé l'arrivée du corps municipal, MM. Berger et Carlier en tête.

Une demi heure après, les fanfares et les cloches ont annoncé l'arrivée du Président; il était en calèche découverte, accompagné du ministre de la guerre en uniforme, lui-même avait l'uniforme de général de la garde nationale, avec le grand cordon de la Légion d'honneur; il était entouré des ministres de l'intérieur, de la justice, des finances et de la marine. A peine le Président avait-il pris place sur le fauteuil qui lui était réservé, ayant à sa droite M. Benoist d'Azy, vice-président de l'Assemblée législative, que le clergé de Sainte-Eustache est arrivé processionnellement (l'archevêque y brillait par son absence), et immédiatement après a commencé la pose de la première pierre. Au même instant, les ouvriers, les *forts* et les dames de la halle ont poussé vigoureusement les cris de *Vive le Président!* quand ils ont vu Louis-Napoléon prendre en main la truelle en argent et couvrir d'un leger ciment le trou où se trouvent enfermées les menues monnaies, les médailles et les inscriptions. C'est alors que le préfet de la Seine a pris la parole, après quelques mots du curé de Sainte-Eustache.

A dix pas, on n'entendait rien de ce que disait M. Berger: mais son discours que j'ai sous les yeux « remercie le Président d'avoir bien voulu honorer cette cérémonie de sa présence et en rehausser l'éclat. D'utiles embellissements changent tous les jours l'aspect de Paris, et grâce à une administration municipale éclairée, à l'appui vigoureux de M. le ministre de l'intérieur, et à la vive sympathie du Président de la république, l'année s'annonce sous les plus heureux auspices pour l'avenir de l'ouvrier. Paris, votre ville natale, recueille avec bonheur ces nouveaux témoignages de votre intérêt, et le corps municipal me charge de vous exprimer ici toute sa reconnaissance. »

Le Président a répondu:

« Messieurs,

» Voici quarante ans que l'on songe à élever un vaste monument destiné à préserver de l'intempérie des saisons cette classe nombreuse qui souffre journellement pour alimenter Paris de tout ce qui est nécessaire à son existence. Mais, grâce à la direction éclairée du ministre de l'intérieur, grâce au concours énergique du conseil municipal de Paris et de son digne chef, grâce aux décisions de l'Assemblée nationale, cette œuvre que j'ai tant souhaitée s'accomplit enfin.

» Ce n'est donc pas une œuvre purement municipal; car Paris est le centre de la France, et plus sa vie est active et puissante, plus elle se communique au reste du pays. En posant la première pierre d'un édifice dont la destination est éminemment populaire, je me livre avec confiance à l'espoir qu'avec l'appui des bons citoyens et avec la protection du ciel, il nous sera donné de jeter dans le sol de la France quelques fondations, sur lesquelles s'élèvera un édifice social assez solide pour offrir un abri contre la violence et la mobilité des passions humaines. »

Puis, s'adressant à M. Léon Faucher, le Président l'a remercié, avec effusion, de tous les services qu'il rendait au pays, et l'a élevé au rang de commandeur de la Légion d'honneur.

Ce discours, prononcé d'une voix forte et assurée, a été suivi de cris fort nombreux de « *Vive le Président! Vive Napoléon!* » Immédiatement après les Dames de la Halle ont défilé avec leurs énormes bouquets: le Président a embrassé avec effusion celle qui conduisait ses compagnes (elles n'avaient pas choisi la moins appétissante), et il les a priées de vouloir bien venir les lui remettre elles-mêmes à l'Elysée. Ces dames sont dans le ravissement, et je suis sûr que leur bal retentira ce soir de cris séditieux, qui vont déchirer le tympan de ce pauvre *National*.

Enfin le Président est remonté en calèche au milieu de nouveaux vivats assez mêlés d'acclamations hétérogènes.

— On lit dans le *National*:

« Une lettre qui nous est adressée de Liverpool par un républicain espagnol présente la question de Cuba sous un jour où elle n'a pas été envisagée jusqu'à présent.

L'Espagne, selon notre correspondant, expie aujourd'hui le tort qu'elle a eu de ne point proclamer à Cuba l'abolition de l'esclavage. Si elle veut éviter la perte de cette colonie, qui entraînerait bientôt celle de Puerto-Rico, elle doit assimiler ces provinces lointaines à celles de la mère-patrie. Une fois la liberté du travail proclamée à Cuba, les états américains du Sud qui désirent surtout l'annexion de cette île, afin de se fortifier dans le sein du congrès, auraient un intérêt tout contraire. Ils résisteraient plutôt qu'ils ne pousseraient à la conquête de ce nouveau territoire.

» Si l'Espagne ne prend pas ce parti décisif la perte de ses colonies sud américaines, en admettant qu'elle puisse les défendre encore, ne saurait être qu'une question de temps.

» La pensée de notre correspondant est assez sérieuse pour n'être pas discutée à la légère. Nous la soumettons au public purement et simplement comme se rattachant utilement aux grands débats dont les derniers évènements de Cuba sont devenus le sujet. »

Italie.

NAPLES. — L'*Univers* et les autres journaux français qui avec lui soutiennent que le roi de Naples est le plus digne et le meilleur des rois, avaient affirmé que depuis 1848 il n'avait pas autorisé pour cause politique une seule condamnation à mort.

Il y a quelque temps, le *Corriere Italiano*, un des ardents défenseurs du roi de Naples, s'irritant des accusations dont il est l'objet, crut produire un argument victorieux en sa faveur en déclarant que depuis 1849 à 1851, le roi de Naples n'avait fait exécuter *que* 168 condamnations par les armes; aujourd'hui le même journal, vivement poussé par les feuilles italiennes avoue une nouvelle liste de 18 exécutions à ajouter aux 168 précédentes, et on assure que ce n'est pas tout.

L'*Univers religieux* a tout récemment renouvelé sa déclaration à l'endroit de Ferdinand de Naples, il le maintient pour le plus digne et le meilleur des rois. C'est engageant!

TURIN, *14 sept.* (Corr. part. du *J. de Genève.*) — Au milieu de la profonde paix dont nous jouissons, les deux rives du Tessin vont retentir dans une semaine de coups de canon et de charges de cavalerie. L'Autriche réunit 60,000 hommes à Somma pour honorer la présence du jeune empereur par des manœuvres. Le Piémont en réunit le plus qu'il peut à Valenza pour y compléter les exercices militaires de Montenotte et de Dego.

Le roi doit s'y rendre.

C'est pour cela qu'il a refusé l'invitation que vient de lui apporter un colonel de l'état-major de l'Autriche, le comte Herstein, de la part de sa majesté Joseph-François, invitation d'assister aux fêtes militaires de Somma.

Après le meilleur accueil fait au colonel autrichien dans la villa de Moncalieri, qui est le Versailles piémontais, le roi a accepté l'invitation pour son cousin le prince de Carignan, qui s'y rendra avec ses deux aides de camp, le comte de Castelburgo et le marquis de Cusani, dont la réputation doit être parvenue au bord du Léman, depuis leur expédition contre les presses du journal charivarique, la *Strega*, à Gênes.

Nous avouons que Victor-Emmanuel n'eût pas été parfaitement bien placé dans ce rendez-vous de tous les princes italiens, dont il ne suit pas la ligne politique, car le roi de Naples, le grand duc de Toscane, les ducs de Modène et de Parme, doivent s'y rendre, et nous savons positivement que l'on a préparé pour eux à Milan, le palais vice-royal, le palais Belgioso, le palais Archinti et le palais Litta-Modegliani.

Cependant il n'est pas sûr que S. M. le roi des Deux-Siciles vienne en Lombardie. Quant au pape, il se fera représenter par un légat.

On persiste à donner un caractère politique à cette réunion de souverains. Il ne s'agirait de rien moins que d'une assurance mutuelle contre les éventualités de la démocratie en 1852.

Etrange revirement des choses d'ici-bas! L'objet de l'effroi de tous les princes d'Italie, ce sont ces mêmes troupes françaises qui allèrent anéantir la république romaine. Ils les regardent comme un virus démocratique inoculé au beau milieu de l'Italie. Le pape, les princes voisins, les redoutent plus que Mazzini et ses révolutionnaires; car contre Mazzini on pourrait appeler l'Autriche, mais contre le général Gémeau, c'est impossible, à moins de mettre toute l'Europe en feu.

Mais on va prendre des mesures pour pouvoir cerner tout à coup les Français, si en 1852 la France, se constituant en république démocratique, envoyait un général démocrate à l'armée de Rome.

Tout cela à Paris est prévu. Un général du génie a été envoyé à Rome pour aviser à maintenir libres les communications entre cette capitale et Civita-Vecchia, et conséquemment à fortifier les points où la retraite pourrait être coupée. C'est le général Vaillant.

Il est arrivé ici à Turin un prélat romain. Il a été reçu avec pompe hier au ministère, et de là, il a été conduit à Moncalieri, après une longue conférence. Il était couvert de décorations, et nommément de la grande croix de l'ordre de Pie IX.

— Le voyage de l'empereur en Lombardie, annoncé, puis contredit, est maintenant certain. On a reçu à Milan, provenant de Vienne, l'itinéraire lithographié du monarque. Il se rendra de Monza à Milan, pour y passer en revue les troupes sur la *piazza Castello*, puis il retournera à Monza, car la capitale de la Lombardie refuse ses sympathies au souverain et se montre plus qu'indifférente. Le roi de Sardaigne a été reçu à Gênes où il vient de faire un court séjour. A Vérone, on a suppléé à l'indifférence générale par une illumination des plus brillantes, mais qui a coûté environ 60,000 lire à la ville.

On a fait de nombreuses arrestations dans le Vénitien. Les prisonniers appartiennent la plupart à la classe riche ou aisée. On ne sait encore à propos de quoi ces arrestations ont eu lieu; il est question d'un complot, d'un procès politique, ainsi que cela se dit chaque fois que les *razzias* sont ordonnées. Une correspondance nous assure qu'il ne s'agit que de mesures de précaution pendant le séjour de l'empereur en Italie.

Etats-Sardes. — *Nice*, 10 septembre. Un affreux événement est arrivé à St-Martin du Var; dans la nuit de samedi à Dimanche, vers 11 heures, une bande de paysans de diverses communes des environs revenaient de Brœ, petit village de la frontière française, où ils venaient de faire leurs provisions de sel dont le prix est de moitié moins élevé en France qu'en Sardaigne. Ces gens n'étaient pas des contrebandiers de profession, ils n'avaient pas d'armes à feu, mais seulement des bâtons pour franchir plus facilement les ruisseaux.

Les douaniers ayant été prévenus avaient préparé d'avance leur plan.

Les paysans arrivés au passage du nouveau pont de la Madelena sont assaillis des deux côtés par les douaniers, ils cherchent à s'enfuir, mais la fusillade éclate; pris entre deux feux, ceux qui peuvent s'échapper après la première décharge sont poursuivis par les douaniers laissés en tirailleurs sur les deux rives où les coups de fusil se sont prolongés jusqu'à minuit.

Douze malheureux ont été les victimes de cette sanglante expédition, on ne connaît pas le nombre des blessés. Les douaniers ont eu un ou deux des leurs blessés légèrement par leurs propres camarades au moment où ils tiraient en croisant leurs feux; ils ont remporté comme trophée du champ de bataille trois petits sacs de sel.

La population est exaspérée d'une telle infamie.

Allemagne.

Bavière. — Dans la nuit du 31 août la ville de Brégenz a été gravement menacée par les avalanches d'une montagne voisine, le Gschlief, dont, par suite des dernières pluies, des monceaux de terre, de fragments de rochers et de pierres se sont détachés, en se précipitant avec un grand fracas vers la ville, dont les premières maisons ont été fortement endommagées. Un immense rocher qui menace encore plus directement la ville, surplombe et semble devoir se détacher d'un instant à l'autre du sommet de la montagne.

Angleterre.

Le *Times* reproche avec vivacité au ministère anglais de n'avoir pas déjà pris des mesures pour protéger Cuba; suivant lui, l'Angleterre ne peut à aucun prix permettre aux Américains la conquête de cette île, et s'ils s'y établissaient par suite « de la faiblesse et de l'incapacité du ministère, ce serait le signal d'une guerre obligée. Les Américains, une fois maîtres de Cuba, prendraient les Antilles les unes après les autres. De leur côté, les Etats du Nord de l'Union ne verraient pas de sang-froid l'agrandissement des Etats du Sud aux depens de l'Espagne, et, pour rétablir la balance, se jetteraient sur le Canada. L'issue de l'affaire actuelle de Cuba est une question de guerre générale en Amérique.

On a des nouvelles des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, Washington, Baltimore, Savannah, New-York; les dernières sont du 29 août. L'enthousiasme avait été grand partout pour l'envahissement de Cuba, mais il commençait à tomber; autant que l'on peut juger, la masse totale des aventuriers expédiés n'est pas très-considérable, mais celle des fusils et des munitions destinés aux mécontens de l'île l'est beaucoup plus. En tout, on compte, outre la première expédition de Lopez, deux ou trois steamers partis de la Nouvelle-Orléans et autant de New-York.

— La guerre du Cap continue de plus en plus à être désastreuse pour les Anglais. Sir Harry Smith a fait opérer en juin toutes les troupes simultanément sur les montagnes Amatolas, où les Caffres et les Hottentots se tenaient en masse, et a réussi à les en déloger et à leur prendre 2200 têtes de bétail; il croyait que ce coup terminerait la guerre. Mais, loin de là, les indigènes chassés des Amatolas, se sont rejetés sur la colonie et y ont dévasté, brûlé et pillé; 20,000 moutons mérinos, 3000 têtes de bétail et 300 chevaux de capturés ont compensé au delà leurs pertes premières. « Encore une pareille victoire et nous sommes perdus, » dit un journal. Le major Warden, résident anglais près de la rivière Orange, cherchant à s'interposer entre des chefs indigènes, a été complètement battu avec ses alliés.

FAITS DIVERS.

La *Correspondance autrichienne*, journal ministériel, recommence à s'occuper de la Suisse en résumant de nouveau tous les mensonges et toutes les calomnies qui ont été répandus contre elle par les journaux réactionnaires. La *Correspondance* dit entre autres calomnies absurdes : « On sait qu'au tir fédéral qui a eu lieu à Genève, il y a quelques semaines, on a résolu dans un conclave radical et secret de renverser le gouvernement bernois et d'allumer la grande révolution européenne!!! etc. »

Il va sans dire que tous les libéraux bernois, genevois, etc., ne sont que des communistes qui veulent piller communes, patriciens, bourgeois, etc., etc.

Mais ce qu'il y a de plus bouffon, c'est la phrase suivante : « Le radicalisme suisse ne veut pas se tenir tranquille, et les préparatifs qui se font tous les jours annoncent de prochains événemens. Par exemple, rien n'est plus inquiétant que de voir dans la dernière session les chefs révolutionnaires, les plus enragés de l'Assemblée fédérale, pousser à une augmentation de l'armée et de son matériel, etc.

Risum teneatis. MM. Ochsenbein et Ziegler, qui ont proposé et défendu pied à pied l'augmentation de l'artillerie, de la cavalerie, des carabiniers, etc., etc., devenus *de grrrands chefs révolutionnaires!* et MM. Tourte, Schaller, Camperio, qui ont obtenu la réduction de l'artillerie, de la cavalerie, des carabiniers, changés par ce fait en conservateurs *honnêtes et modérés!* Ne semble-t-il pas, lecteur, que vous avez sous les yeux quelqu'une des correspondances genevoises du journal l'*Assemblée nationale?* L'honnête feuille antrichienne termine par des menaces dans le cas où les Suisses continueraient *à ne pas se tenir tranquilles!*

— Un grand journal hebdomadaire paraissant à St-Louis sur le Missouri, et intitulé le *Messager de l'Ouest*, raconte souvent les choses les plus inouïes de la Suisse.

Il rapporte entre autres dans son n° 26 de cette année l'histoire suivante empruntée, dit-il, au correspondant de Baltimore :

Le bourreau joue un grand rôle à l'heure qu'il est en Suisse. Déjà l'année dernière le monde civilisé a été consterné d'apprendre qu'à Berne et à Lucerne la torture est appliquée tous les jours aux prévenus, etc.

Après avoir raconté l'histoire d'un vol près de Schaffhouse, le journal ajoute que le tribunal après avoir fait flageller jusqu'au sang les deux prévenus Gurtil et Hauch, les fit mettre dans une chaudière, où on fit cuire leurs jambes à petit feu jusqu'à ce que l'eau bouillit, etc. L'un d'eux en mourut, mais Hauch résista et ne voulut pas avouer, sur quoi on lui mit un bâillon et on lui versa dans l'estomac deux seaux d'eau, etc., etc.

En lisant de pareilles absurdités dans des journaux américains, on se demande s'il n'existe pas un secret accord entre tous les ennemis de la liberté pour calomnier et diviser les peuples qui seuls dans le monde, pratiquent et maintiennent la démocratie.

(Nouvelle feuille populaire suisse.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

Savannah, 1er septembre. — La goëlette *Merchant* partie de la Havanne le 13 août est arrivée aujourd'hui.

Nous apprenons que le général Lopez a été heureux dans toutes ses rencontres avec les troupes espagnoles.

Dans une bataille qui a eu lieu le 17 août, le général Enna, commandant en chef de l'armée espagnole, a été tué.

Plusieurs autres officiers et un grand nombre d'hommes ont également péri.

Les forces du général Lopez s'élevaient de 1500 à 2000 hommes.

Lopez recevait chaque jour des renforts et marchait vers la Havanne.

Le général Enna a été enterré à la Havanne avec une grande pompe.

L'agitation et les craintes étaient très-vives à la Havanne; il ne restait que 700 hommes dans la ville.

Louis JORIS, gérant.

ANNONCES.

DAGUERRÉOTYPE

Portraits, groupes et reproduction de tableaux— S'adresser au Collége jusqu'au 23 courant, époque du départ de M. Rey.

Le conseil municipal de St-Brancher porte à la connaissance du public que la foire d'automne, qui se tient ordinairement dans cette localité le 21 septembre, a dû être renvoyée au 23 du même mois, à cause du dimanche et de la fête de St-Maurice.

St-Brancher, le 31 août 1851.

Pour le Consnil,
J. Voutaz, secrétaire.

SION. — IMPRIMERIE DE CALPINI-ALBERTAZZI.